CORPS LÉGISLATIF.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Paris, le 24 brumaire, an 8 de la République française.

SAVARY,

Député au Conseil des Cinq-Cents, par le département de l'Eure,

A SES COMMETTANS.

Un journaliste a dit : *Savary, accompagné de deux de ses collègues, s'est écrié le 19 brumaire, dans l'avenue de Saint-Cloud : O ma patrie ! la République est perdue.*

J'ignore si le fait est vrai : ce que je sais, c'est qu'il m'est étranger ; que cependant un grand nombre de mes concitoyens me l'attribue, et que chaque jour on m'adresse mille questions sur les motifs qui m'ont

fait concevoir d'aussi grandes inquiétudes sur un événement qui, en général, fait naître d'aussi grandes espérances.

Voici ma réponse à toutes ces questions.

Je n'étois point dans le secret de la révolution du 19 brumaire.

J'aurois desiré que les causes qui l'ont rendue nécessaire n'eussent jamais existé.

J'aurois desiré sur-tout que les mêmes résultats eussent été opérés par d'autres moyens.

Mais quand on ne marche qu'à la lueur des volcans, est-on toujours le maître de choisir sa route? et quand l'orage est passé, l'équipage s'amuse-t-il à disputer sur la régularité des manœuvres qui ont sauvé le vaisseau?

Au fond, la République, déchirée par les factions, ruinée par les dilapidations, étoit dans l'épuisement et dans les convulsions de l'agonie.

Des hommes connus dans la carrière de la révolution par de grands talens, et par de grands services rendus à la cause de la liberté, ont recueilli les débris du gouvernement prêt à se dissoudre.

Des mains pures, guidées par l'expérience qui nous manquoit en l'an 3, vont reconstruire cet édifice usé, dès sa naissance, par l'effet inévitable de l'excessive multiplicité de ses rouages et de leur mauvaise combinaison.

La souveraineté du peuple, le systême représentatif, la liberté, l'égalité seront les bases du nouvel édifice; je ne vois là rien d'alarmant pour le républicain, même le plus ardent et le plus inquiet.

Certes il eût été plus desirable, qu'après dix ans de sacrifices à la liberté, nous eussions pu respirer en paix sous l'ombre tutélaire d'une constitution assez robuste pour comprimer les factions et nous préserver des orages!

Mais la lutte continuelle des deux premiers pouvoirs de la République ; cette lutte dans laquelle ils ont été tour-à-tour vainqueurs et vaincus, oppresseurs et opprimés, n'a-t-elle pas démontré que les bases sur lesquelles reposoit l'équilibre de ces deux pouvoirs étoient essentiellement vicieuses, et que le gouvernement assis sur de pareilles bases n'offroit ni stabilité, ni liberté, ni garantie, ni sûreté ?

Violée en fructidor an 5, en floréal an 6, en prairial an 7, la constitution de l'an 3 n'étoit plus qu'un foible roseau qui plioit dans tous les sens et à tous les vents.

Le serment qu'on lui prêtoit n'étoit plus, pour les factieux, qu'un serment dérisoire à peu près semblable au vœu de chasteté des moines, au serment de fidélité des coquettes, et à l'usage ancien de terminer une lettre par l'assurance qu'on étoit le très-obéissant serviteur de celui qu'on n'étoit rien moins que disposé à servir et auquel on étoit loin de vouloir obéir.

S'il étoit possible de gouverner la République sans sortir du cercle tracé par la constitution, le 18 fructidor, le 30 floréal, le 28 prairial, et l'impôt progressif, déguisé sous le nom d'emprunt, sont des crimes qu'il eût fallu réprimer et punir.

Si le 18 fructidor, le 30 floréal, le 28 prairial et l'impôt progressif ont été nécessaires, la constitution étoit insuffisante et mauvaise.

Ce dilemme me paroît sans réplique, et il a déterminé mon assentiment à la révolution du 19 brumaire.

Que des hommes inquiets se plaisent à rechercher dans l'histoire les exemples de César, de Cromwel, etc. pour moi, j'aime à reposer mes pensées sur un exemple plus consolant et plus récent, celui de Wasginthon.

Couronné par la victoire, il sentit qu'une autre couronne flétriroit sa gloire au lieu d'en relever l'éclat.

Trop grand pour éprouver le desir de monter sur un trône, il se contenta de celui que la reconnoissance lui avoit élevé dans le cœur de ses concitoyens ; et il ne passa du commandement des armées à la suprême magistrature, que pour consolider, comme magistrat, la liberté qu'il avoit défendue comme soldat.

Je le déclare donc, je n'ai point de sinistres pressentimens, j'ai au contraire la persuasion intime que du gouvernement provisoire qui vient d'être organisé, naîtra un gouvernement définitif qui consolidera la liberté, la gloire et la prospérité de mon pays.

Que l'homme paisible, que celui dont l'intention est pure et la conduite irréprochable, se rassure ; aucune nuance d'opinion ne sera persécutée, et la réaction ne souillera point la révolution du 19 brumaire. Tel est du moins mon espoir et mon vœu.

SAVARY (de l'Eure).

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 8.